

Politique de gestion des actifs



Champ d'application et objectifs

L'objectif de la politique de gestion des actifs d'Ascendi est de définir des lignes directrices et des orientations pour l'ensemble des activités à développer dans le cadre de la gestion durable du portefeuille d'actifs.

Principes directeurs

La politique de gestion des actifs d'Ascendi est guidée par les principes de gestion suivants:

- Assurer le respect des exigences légales et contractuelles applicables et minimiser le risque d'effets indésirables.
- Promouvoir le meilleur équilibre entre le risque, le coût et la performance des actifs dans le cadre de la réalisation des objectifs contractuels et commerciaux.
- Assurer les conditions et les ressources appropriées et nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en matière de gestion du patrimoine d'infrastructure.
- Considérer la maximisation du caractère opérationnel et l'optimisation économique lors de la décision de conception/acquisition des actifs tout au long du cycle de vie de ces derniers.
- Promouvoir la durabilité environnementale, ainsi que la sécurité et la santé des personnes lors des décisions à prendre durant le cycle de vie des actifs.
- Développer des systèmes de l'information efficaces, automatisés et intelligents pour le support à la gestion des actifs.
- Promouvoir l'amélioration continue des processus et du système de gestion des actifs.
- Impliquer les fournisseurs dans la réalisation des engagements du système de gestion des actifs et le respect des objectifs définis.
- Assurer un environnement innovateur pour la promotion de réponses des actifs aux nouveaux défis, comme ceux de la mobilité et des altérations climatiques.
- Promouvoir les compétences et l'engagement des collaborateurs en matière de meilleures pratiques de gestion des actifs et de gestion de l'exploitation, de la maintenance et de la conservation.
- Garantir, pour les différentes phases de la vie de l'actif, l'exécution des procédures de contrôle et d'enregistrement de la valeur économique et financière, de la condition et des fonctions requises des actifs, avec un effet de support aux décisions sur la gestion de l'actif pour la réalisation des objectifs de l'entreprise.

La mise en œuvre de ces principes relève de la responsabilité collective de l'organisation et de la responsabilité individuelle de chaque employé, et est renforcée par le système de gestion des actifs, qui est basé sur la norme ISO 55001.